DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

Les papillons du Prunelli

Communauté de communes du Celavu-Prunelli

INFORMATION SUR LA STRUCTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. Les dates de fermetures annuelles sont communiquées en début d'année (4 semaines en août, 1 semaine en décembre, les jours fériés et certains ponts ou jours de formation).

Adresse : située sous le groupe scolaire Auguste Gambarelli
20129 Bastelicaccia
Tel : 04 95 53 71 52

Mail : lespapillonsduprunelli@celavu-prunelli.fr

MEMO PRATIQUE POUR L'INSCRIPTION

Le présent formulaire peut être retiré à la crèche, à la C.C. Celavu Prunelli ou sur le site internet de la C.C. Celavu-Prunelli.

Ce formulaire complété, un justificatif de domicile de moins de deux mois et un justificatif de situation professionnelle doivent être remis à la structure, soit directement, soit par mail, afin d'inscrire le dossier sur la liste d'attente jusqu'à la prochaine commission d'admission.

La commission examinera les demandes de pré-inscription selon les critères suivants classés par ordre d'importance :

- Familles habitant sur la Communauté de Communes CELAVU-PRUNELLI (Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani, Vero) ;

- Familles inscrivant leur enfant en mode régulier ;

- Date de dépôt de la pré-inscription ;

-Fratrie déjà en cours de contrat ;

- Dossier complet.

La directrice de la structure contactera la famille à l'issue de la commission d'admission pour annoncer la décision et fixer le rendez-vous de finalisation de l'inscription.

L'inscription finale sera uniquement validée à la réception du dossier complet.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

L'enfant est déjà né

Nom- Prénom : …….

Date de naissance : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__| Lieu de naissance : ……..

Date d'entrée souhaitée à la crèche : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

L'enfant à naître

Nom : …….

Date prévue de l'accouchement : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Date d'entrée souhaitée à la crèche : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Dès la naissance, merci de transmettre l'acte de naissance à la directrice pour confirmer la demande.

Parent 1 ou représentant légal

Nom – prénom : …….

Date de naissance : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Adresse : ……

CP : …… Ville : …….

Tel : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__||__|__| Portable : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__||__|__|

Mail : ……

Profession et lieu de travail : …….

Parent 2 ou représentant légal

Nom – prénom : …….

Date de naissance : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Adresse : ……

CP : …… Ville : …….

Tel : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__||__|__| Portable : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__||__|__|

Mail : ……

Profession et lieu de travail : …….

Situation familiale

Vous êtes : ☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Union libre ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve)

Si vous êtes séparé ou divorcé, qui a la garde de l'enfant ? ☐ Père ☐ Mère ☐ Alterné

Nombre d'enfant actuellement à charge : |__|__|

Numéro de CAF ou MSA : …….

JOURS ET HORAIRES SOUHAITES

Veuillez noter les horaires pour les jours de garde souhaités dans le tableau ci-dessous.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires					

CHOIX DE LA STRUCTURE

Si vous faites votre demande de pré-inscription dans deux ou les trois structures de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli (Bottaccina (anciennement Eccica-Suarella), Ocana et Bastelicaccia). Veuillez numéroter les structures en fonction de votre préférence. Attention, le dossier est à remplir et à envoyer à chaque structure où vous souhaitez faire votre demande.

Structures	Bottaccina	Ocana	Bastelicaccia
Préférence			

TARIFS

La Communauté de Communes a opté pour le système de la Prestation de Service Unique (PSU). Ce tarif horaire, fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) prend en compte les besoins réels de la famille définis par le contrat.

La PSU n'est pas cumulable avec la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

Tarif CAF 2023 pour les enfants de 2,5 mois à 6 ans :

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%

Le calcul pour estimer votre coût horaire est le suivant : prendre le montant total de l'avis d'imposition N-2 des salaires et assimilés avant déduction forfaitaire de 10% ou des frais réels de la déclaration, le diviser par 12 (nombre de mois) et multiplier le résultat par le taux horaire.

En prenant en exemple une famille de 3 enfants en 2023 dont les revenus imposables N-2 s'élèvent à 32 360€, on obtient :

(32360/12) x (0,0413/100) = 1,11€ par heure.

Un plancher et un plafond de ressources fixent le cadre d'application du taux d'effort :

Plancher 2023 : 754,16€ mensuels Plafond 2023 : 6000€ mensuels

Le plafond et le plancher sont actualisés chaque année en janvier.

Tout retard de paiement peut entraîner la mise en route d'une procédure de recouvrement et l'exclusion de l'enfant. **Toute journée inscrite** est due, toute demi-heure commencée également.

Le règlement de la participation sera effectué par virement, chèque ou espèces avant le 5 du mois auprès de la Communauté de Communes ou, exceptionnellement, à défaut auprès de la directrice (sauf espèces).

Règlement Général sur la Protection des Données

La communauté de communes Celavu Prunelli traite les données recueillies dans ce formulaire dans le cadre de la bonne gestion des relations avec les usagers du service petite enfance. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement de fonctionnement de la structure.